



Association sportive
et communautaire
du Centre-Sud

Club de patinage de vitesse
Centre-Sud

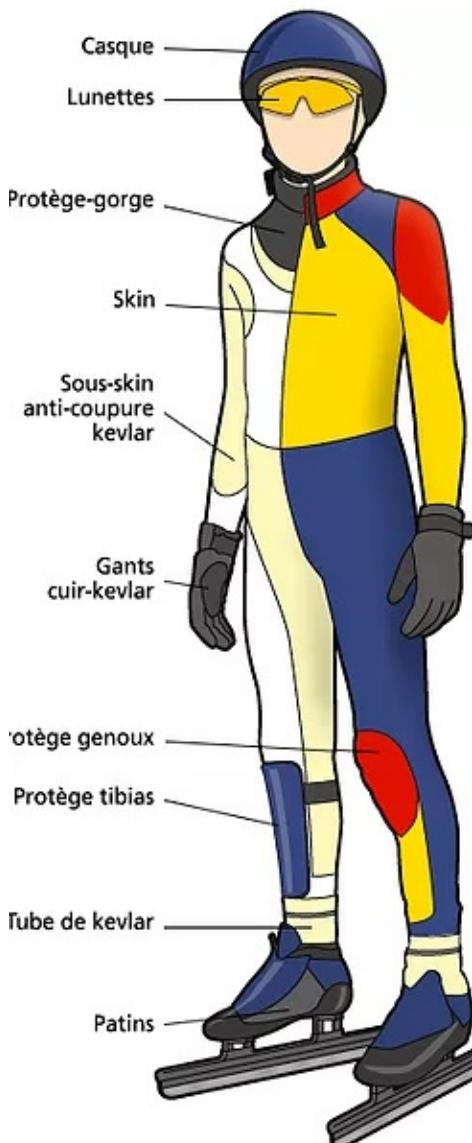
COMMUNICATION

Équipement de protection

Le sport de patinage de vitesse exige le port d'équipement de protection. Voici la liste des équipements **obligatoires** ou **recommandés**.

Vous pouvez en tout temps consulter ces mêmes informations sur le site web de notre club.
<https://cpvcs.ca/equipements>

NOTE : Nous vendons certains équipements en quantité limitée (casque, lunettes, gants, bas anti-coupure, protège-lames, combinaison de patin). Informez-vous.



ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

LA TÊTE : un casque de hockey ou de patin de vitesse.
Nous vendons des casques de patin de vitesse (quantité limitée)

LES YEUX : Des lunettes de protection.
Se trouve chez Canadian Tire ou autre magasin de sport.

LE COU : Un protecteur de cou de type bavette.
Se trouve chez Canadian Tire ou autre magasin de sport.

LES MAINS : Des gants anti-coupures (niveau 5)
Nous vendons des gants anti-coupures (quantité limitée)
Se trouve en boutique spécialisée pour des gants de patin de vitesse ou dans les quincailleries ou articles de cuisine.

LES TIBIAS : des protège-tibias.
Se trouve chez Canadian Tire ou autre magasin de sport.

LES CHEVILLES : Des bas de protection en kevlar ou Dyneema pour ceux qui ont des patins longue-lames (la cheville est à découvert).
Nous vendons des paires de bas au club.



Association sportive
et communautaire
du Centre-Sud

*Club de patinage de vitesse
Centre-Sud*

LES PIEDS: Des patins de hockey (les tout petits) ou patins à longues lames (obligatoire pour les compétitions).

Les protège-lames sont obligatoires en tout temps jusqu'au moment d'entrer sur la glace.

Les patins à longues lames sont en location au club.

Nous vendons des protège-lames (quantité limitée)

ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

LES COUDES : des protège-coudes.

Se trouve chez Canadian Tire ou autre magasin de sport.

LES GENOUX : Des protège-genoux

Se trouve chez Canadian Tire ou autre magasin de sport.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LOCATION DE PATIN

Le club fait la location de patins à longues lames. Vous pouvez faire la location sur le site de l'ASCCS, au même endroit où vous avez fait l'inscription.

Si vos enfants n'ont jamais patiné, vous pouvez venir avec des patins de hockey et les entraîneurs évalueront le moment où les patins à longues lames seront requis. Dès qu'ils sont stables et plus habiles, nous transitons vers les patins à longues lames.

Note : Nous ne fournissons pas de patin de hockey

LA COMBINAISON DE PATIN

La combinaison de patin (communément appelé « skin ») avec ou sans protection anti-coupure intégrée est obligatoire à partir du circuit de compétition Liliane-Lambert.

La protection anti-coupure sous la combinaison « sous skin » est obligatoire à partir du circuit de compétition interrégional.

Nous faisons une commande annuelle de combinaison de patin et de manteau de réchauffement en septembre. Les combinaisons sont disponibles environ 8 semaines après la commande. Des essayages ont lieu à l'aréna les samedis en début de saison.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE EN COMPÉTITION

Les patineurs qui participent à des compétitions doivent respecter la réglementation en vigueur. Vous trouverez ci-dessous un lien vers le Guide des équipements obligatoires en compétition de l'Association régionale de patinage de vitesse du Québec – Région Ouest (ARPVQ-RO)

<https://patinregionouest.ca/wp-content/uploads/Guide-des-equipements-de-competition-obligatoires.pdf>